



## ATTRIBUTION D'UNE BOURSE À L'EXPORT DANS LE CADRE DE LA PROMOTION DE LA CULTURE PROVENÇALE

### OBJECTIF

Donner les moyens à des associations culturelles basées dans les Bouches-du-Rhône de présenter leur travail hors de notre région afin de développer la visibilité et le rayonnement de la culture provençale.

### BÉNÉFICIAIRES

Associations œuvrant dans le domaine de la culture provençale et du spectacle vivant (théâtre, danse, chant, musique)

### CONDITIONS / ÉLIGIBILITÉ

- ▶ Critères obligatoires.
  - ▶ Association ayant au moins un an d'existence.
  - ▶ Projets/Manifestations éligibles :
    - Tournées
    - Festivals
    - Spectacles ponctuels
- ▶ Critères concourant à l'éligibilité de la demande.
  - ▶ Activités et projets :
    - Recherche de qualité professionnelle (par exemple en faisant appel à des intervenants reconnus, metteurs en scène, chorégraphes, artistes professionnels, ...)
    - Projet mutualisé élaboré en collaboration avec d'autres structures du département ou de la région
  - ▶ Méthodologie et moyens :
    - Description précise du cadre dans lequel doit se dérouler le projet : festival invitant, programme et lieux de la tournée, ...
    - Établissement d'un calendrier du projet précisant les dates de démarrage et de fin ;
    - Etablissement d'un plan de financement du projet

### NATURE DES AIDES ACCORDÉES

Bourse d'un montant de 3000 €.

### MODALITÉS

Se reporter à la rubrique « Subvention, mode d'emploi ».

### FORMULATION DE LA DEMANDE

Dépôt du dossier en ligne conformément aux dates-butoirs indiquées sur le site internet du

Département

[www.departement13.fr/le-13-a-votre-service/vous-etes-une-association/demander-une-subvention/](http://www.departement13.fr/le-13-a-votre-service/vous-etes-une-association/demander-une-subvention/)

Joindre au dossier tout document (format numérique) permettant d'apprécier l'intérêt du projet, le public concerné, la portée géographique des actions...